

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 24/10/2024 - 30030 - 2019 B 00340 - 847 509 122 - 3 B 5

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise 3 B 5 - SIREN : 847509122										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023	N-1 clos le 31/12/2022		
Ventes de marchandises				209				210					
Production vendue biens				215				214					
Production vendue services				217				218		74 900	67 854		
Production stockée								222					
Production immobilisée								224					
Subventions d'exploitation reçues								226					
Autres produits								230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232	74 900	67 854	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234					
Variation de stock (marchandises)								236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240					
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier		242		21 106	18 305		
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244					
Rémunérations du personnel								250		34 123	35 751		
Charges sociales								252		14 133	9 305		
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255				254		1 000	1 000		
Dotations aux provisions								256					
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262					
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260									
Total des charges d'exploitation (II)										264	70 362	64 361	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270	4 538	3 493	
Produits financiers				(III)				280					
Produits exceptionnels				(IV)				290					
Charges financières				(V)				294					
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		347				300					
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles		348									
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306		681	524		
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310	3 857	2 969	
B - RÉSULTAT FISCAL										312	3 857	314	
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2													
Réintégrations		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316					
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318					
		Provisions non déductibles						322					
		Impôts et taxes non déductibles						324		681			
		Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330			
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251			
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998			
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
Dédutions		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987			342		
		Reprise d'entreprise en difficulté		981		Jeune entreprise innovante		989					
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138					
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344					
		ZFANG 44 quaterdecies		345									
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992		Zone de développement prioritaire		993					
		Créance report en arrière du déficit						346			350		
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)						655					
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)						643					
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)						645					
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)						647					
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)						648					
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641					
		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990					
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)						649							
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	4 538	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)											356		
Déficits antérieurs reportables													
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		

3B5 COIFFURE
19, av. Victor Hugo
4600 CHOISY-LE-ROI
Tél : 08 24 30 04 23
08 Créteil 847 809 122
FR 44 847 809 122

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise 3 B 5 - SIREN : 847509122										Néant ☐		
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale		
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406			
		Autres	410		412		414		416			
Terrains			420		422		424		426			
Constructions			430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			440		442		444		446			
Installations générales, aménagements divers			450	10 000	452		454		456	10 000		
Matériel de transport			460		462		464		466			
Autres immobilisations corporelles			470		472		474		476			
Immobilisations financières			480		482		484		486			
TOTAL			490	10 000	492		494		496	10 000		
II AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial			495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506			
Terrains			510		512		514		516			
Constructions			520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel			530		532		534		536			
Installations générales, aménagements divers			540		4 000	542	1 000	544	546	5 000		
Matériel de transport			550		552		554		556			
Autres immobilisations corporelles			560		562		564		566			
TOTAL			570		4 000	572	1 000	574	576	5 000		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR												
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé												
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
Plus ou moins-values												
Valeur d'actif		Amortissements		Valeur résiduelle		Prix de cession		Court terme		Long terme		
										19%	15% ou 12,8%	0%
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL 578		580		582		584		586		588		
Plus-values taxables à 19%				579		Régularisations		590		592		
TOTAL						596		598		600		

3B5 COIFFURE
19, av. Victor Hugo
34600 CHOISY-LE-ROI
Tél : 06 24 30 04 23
RCS Choisy 847 809 122
FR 84 847 809 122

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE AGO

3 B 5

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A ACTIONNAIRE UNIQUE SASU

AU CAPITAL DE 1 000 €.

19 AVENUE VICTOR HUGO

94600 CHOISY-LE-ROI

R.C.S CRETEIL N° 847 509 122

L'an Deux Mille Vingt Quatre et le 08 octobre 2024, l'actionnaire unique de la société **3 B 5 SASU** au capital de 1000 euros divisés en 10 actions, dont le siège social est à **19 Avenue Victor Hugo 94600 Choisy-Le-Roi**,

Le soussigné **Monsieur SAIDANA Bilel**, né le 03 août 1988, à Monastir Tunisie, de nationalité tunisienne, demeurant 22 Boulevard des Alliés 94600 Choisy-Le-Roi.

Agissant en qualité de président et unique actionnaire de de la société **3 B 5 SASU**, a pris en assemblée générale ordinaire en date du 08/10/2024, les décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- **L'approbation des comptes de l'exercice comptable clôturé le 31/12/2023**
- **L'affectation des résultats de l'exercice comptable allant du 01/01/2023 au 31/12/2023**

L'assemblée est présidée par monsieur SAIDANA Bilel actionnaire unique, propriétaire de 10 actions de cent euros chacune totalement libérés, soit 100% du capital social.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

1/ l'approbation des comptes de l'exercice clôturé le 31/12/2023

2/ l'affectation des résultats de l'exercice comptable 2023.

3B5 COIFFURE
19, av. Victor Hugo
94600 CHOISY LE ROI
Tél : 06 24 30 04 23
RCS Créteil 847 509 122
FR 44 847 509 122

Résolution N°1 : Approbation des comptes

L'actionnaire unique de la société **3 B 5** après avoir pris acte des résultats de l'exercice et des comptes de la société, décide, après avoir pris acte des résultats de l'exercice et des comptes et des états financiers de la société, décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes arrêtés au 31/12/2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Résolution N° 2 : Affectation des résultats

L'assemblée générale ordinaire prend acte que les résultats de l'exercice fait apparaître un bénéfice imposable de **4 538 € (Quatre-Mille-Cinq-Cent-Trente-Huit euros)**.

→ Il a été décidé de d'affecter 0.00 euros dans le compte de réserves de la société, et 0.00 euros dans le compte report à nouveau, puis de consacrer l'ensemble du reste à la distribution des dividendes au prés de monsieur SAIDANA Bilel, l'actionnaire unique de la société **3 B 5**.

Bénéfice imposable	4 538.00 euros
	-
- Impôt sur les bénéfices	681.00 euros
Égale à	=
Bénéfice Net à affecter	3 857.00 euros
	-
- Réserves légales	0.00 euros
	-
- Report à nouveau 2023	0.00 euros
Égale à	=
Dividende Net à distribuer	3 857.00 euros

Monsieur SAIDANA Bilel, l'actionnaire unique de la société **3 B 5**, percevra un montant total de 3 857 euros par un ou des virements. De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal par l'assemblée générale ordinaire pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Choisy-Le-Roi, le 08/10/2024

SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE

Monsieur SAIDANA Bilel


3B5 COIFFURE
19, av. Victor Hugo
94600 CHOISY LE ROI
Tél : 06 24 30 04 23
RCS Créteil 847 509 122
FR 44 847 509 122